

# Conseil communal du 7 juin 2012

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2012

## 2. Fabriques d'églises de l'entité – comptes 2011 – avis

L'assemblée est invitée à émettre un avis sur les comptes 2011 présentés par les fabriques d'églises suivantes :

Fabriques d'église	Recettes	Dépenses	Part communale	Excédent
Saint-Léger	13.338,13 €	9.457,36 €	3.017,22 €	3.880,77 €
Bailleul	15.698,15 €	7.363,24 €	1.324,93 €	8.334,97 €
Estaimpuis	121.374,76 €	98.208,53 €	9.108,13 €	23.166,23 €
Estaimbourg	12.286,39 €	9.207,25 €	8.774,54 €	3.079,11 €
Evregnies	11.830,26 €	9.777,01 €	2.286,73 €	2.053,25 €
Leers-Nord	10.026,32 €	4.681,80 €	5.230,65 €	5.344,22 €
Néchin	26.527,34 €	22.447,74 €	13.401,72 €	4.079,60 €
Total	211.081,35 €	161.142,93 €	43.143,92 €	49.938,42 €

## 3. A.S.B.L. communales – comptes 2011

- a. C.L.P.E.
- b. Le Progrès
- c. Estaim'Sportifs
- d. Crèche communale Le Petit Poucet
- e. Conseil Consultatif des Aînés
- f. Centre culturel

Les comptes des A.S.B.L. susdites sont soumis à l'examen du Conseil.

Compte de résultats 2011									
	Ventes	Produits fin.	Produits exc.	Produits	Coût	Ch.fin./exp.	Impôts	Charges	Bén. ou perte
									2011
<b>CLPE</b>	261.016,12 €	629,73 €	- €	261.645,85 €	267.383,33 €	132,40 €	- €	267.515,73 €	- 5.869,88 €
	<b>Subside communal : 112.167,16 €</b>								
<b>Le Progrès</b>	343.651,79 €	802,45 €	2.000,00 €	366.454,24 €	361.660,22 €	4.127,55 €	101,38 €	365.889,15 €	565,09 €
	<b>Subside communal : 23.021,02 €</b>								
<b>Estaim'sportifs</b>	13.412,00 €	- €	- €	13.412,00 €	11.554,16 €	47,70 €	- €	11.601,86 €	1.810,14 €
	<b>Subside communal : 7.662,00 € - IEG : 5.000,00 €</b>								
<b>Petit poucet Crèche</b>	420.491,16 €	235,60 €	- €	420.726,76 €	394.254,96 €	73,82 €	- €	394.328,78 €	26.397,98 €
	<b>Subside communal : 126.961,94 €</b>								

CCAA	6.753,76 €	- €	- €	6.753,76 €	5.887,69 €	13,44 €	- €	5.901,13 €	852,63 €
	Subside communal : 2.250,00 €								
Centre culturel	25.886,40 €	6,80 €	- €	25.893,20 €	19.893,80 €	52,17 €	- €	19.945,97 €	5.947,23 €
	1.071.211,23 €	1.674,58 €	22.000,00 €	1.094.885,81 €	1.060.634,16 €	4.447,08 €	101,38 €	1.065.182,62 €	29.703,19 €

#### 4. S.C.R.L. Les Heures Claires – démission administrateur – remplacement

M. Goliath TANIS ayant présenté sa démission du poste d'administrateur de la S.C.R.L. Les Heures Claires, l'assemblée est invitée à acter celle-ci et à proposer, pour assurer son remplacement, la candidature de M. Geoffrey VANBOUT au dit poste.

#### 5. Intercommunale IMSTAM – assemblée générale ordinaire du 12 juin 2012

##### a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

La commune d'Estaimpuis est associée à l'intercommunale IMSTAM s.c.r.l.

Etant donné qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le mardi 12 juin 2012 à l'Athénée Provincial, rue Paul Pastur à Leuze, il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Fredy DOUILLET (P.S.-L.B.)
- M. Stéphane CARRE (P.S.-L.B.)
- M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
- M. Joël SCHELBAACH (P.S.-L.B.)
- M. Patrick VAN HONACKER (C.D.H.)

en qualité de représentants de la commune à la réunion susdite.

##### b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Attendu que l'assemblée générale susdite aura à se prononcer sur les points suivants, en séance ordinaire, le Conseil est invité à approuver ceux-ci :

- 1<sup>er</sup> point – approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 décembre 2011
- 2<sup>e</sup> point – approbation des comptes et du rapport de gestion 2011
- 3<sup>e</sup> point – rapport du réviseur
- 4<sup>e</sup> point – décharge aux administrateurs
- 5<sup>e</sup> point – décharge aux réviseurs

#### 6. Intercommunale SIMOGEL – assemblée générale ordinaire du 20 juin 2012

##### a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

La commune d'Estaimpuis est associée à l'intercommunale SIMOGEL, par la possession de droits de vote afférents à diverses parts de différentes catégories dans le capital de cette société.

Étant donné qu'une assemblée générale se tiendra en séance ordinaire le mercredi 20 juin 2012 à l'Hôtel de Ville de Mouscron, le Conseil se propose de désigner, en vertu de l'article L1523-11 du décret du 19.7.06 modifiant le Livre V de la 1<sup>e</sup> partie du C.D.L.D. et relatif aux modes de coopération entre communes :

- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Stéphane CARRE (P.S.-L.B.)

- Mme Isabelle MARQUETTE (P.S.-L.B.)
  - M. Fredy DOUILLET (P.S.-L.B.)
  - M. Arsène COSSEMENT (C.D.H.)
- en qualité de représentants de la Commune à la réunion susdite.

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Attendu que l'assemblée générale susdite aura à se prononcer sur les points suivants, en séance ordinaire, le Conseil est invité à approuver ceux-ci :

- 1<sup>er</sup> point – présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 2<sup>e</sup> point – rapport du Contrôleur aux comptes sur les opérations de l'exercice 2011
- 3<sup>e</sup> point – approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.11 et de l'affectation du résultat
- 4<sup>e</sup> point – décharge aux administrateurs pour l'année 2011
- 5<sup>e</sup> point – décharge au Contrôleur aux comptes pour l'année 2011

7. Intercommunale IPALLE – assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

La commune d'Estaimpuis est associée, depuis le 2 septembre 1993, à l'intercommunale IPALLE.

Considérant qu'une assemblée générale en séance ordinaire est convoquée pour le mercredi 27 juin 2012 au stade Luc Varenne sis rue du Follet à Kain, le Conseil se propose de désigner :

- Mme Anita MASQUELIN (P.S.-L.B.)
- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
- M. Joël SCHELBAACH (P.S.-L.B.)
- M. Arsène COSSEMENT (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à la réunion susdite.

b. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour

Attendu que l'assemblée générale susdite aura à se prononcer sur le point suivant, en séance ordinaire, le Conseil est invité à approuver celui-ci :

Approbation des comptes annuels au 31.12.10 de la SCRL IPALLE

8. Intercommunale IDETA – assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012 :

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

La commune d'Estaimpuis est associée à l'intercommunale IDETA.

Etant donné qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le mercredi 27 juin 2012 dans les locaux de "La Ferme d'Ecavée", rue Haute 1 à Celles, il est proposé au Conseil de désigner :

- Mme Chantal BEYLS (P.S.-L.B.)
- Mme Michèle DUPONT (P.S.-L.B.)
- Mme Isabelle MARQUETTE (P.S.-L.B.)
- M. Jean-Michel NOTTEBAERT (P.S.-L.B.)
- M. Patrick VAN HONACKER (C.D.H.)

pour représenter la commune d'Estaimpuis à la réunion susdite.

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Attendu que l'assemblée générale susdite aura à se prononcer sur les points suivants, en séance ordinaire, le Conseil est invité à approuver ceux-ci :

- 1<sup>er</sup> point – approbation du rapport d'activités 2011
- 2<sup>e</sup> point – approbation des comptes 2011
- 3<sup>e</sup> point – approbation du rapport du commissaire-réviseur
- 4<sup>e</sup> point – décharge aux administrateurs
- 5<sup>e</sup> point – décharge au commissaire-réviseur
- 6<sup>e</sup> point – prise de participations
- 7<sup>e</sup> point – divers

9. Intercommunale I.E.G. – assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

La Commune d'Estaimpuis est associée à l'intercommunale I.E.G. par la possession de droits de vote afférents à diverses parts de différentes catégories dans le capital de cette société.

Etant donné qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le vendredi 29 juin 2012 à l'Hôtel de Ville de Mouscron, il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Daniel SENESAEL (P.S.-L.B.)
- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
- M. Stéphane CARRE (P.S.-L.B.)
- M. Fredy DOUILLET (P.S.-L.B.)
- M. Arsène COSSEMENT (C.D.H.)

en qualité de représentants de la commune à la réunion susdite.

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Attendu que l'assemblée générale susdite aura à se prononcer sur les points suivants, en séance ordinaire, le Conseil est invité à approuver ceux-ci :

- 1<sup>er</sup> point – rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 2<sup>e</sup> point – rapport spécifique du Conseil d'Administration
- 3<sup>e</sup> point – rapport du Contrôleur aux comptes
- 4<sup>e</sup> point – approbation des comptes annuels 2011 et affectation du résultat
- 5<sup>e</sup> point – décharge à donner aux administrateurs
- 6<sup>e</sup> point – décharge à donner au contrôleur aux comptes

10. Intercommunale IGRETEC – assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012

a. Désignation des cinq délégué(e)s communaux

La Commune d'Estaimpuis est associée à l'intercommunale IGRETEC depuis le 4 décembre 2000.

Considérant que la commune a été convoquée à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IGRETEC qui se tiendra le vendredi 29 juin 2012 au Point Centre de la zone Minerve à l'Aéropole, avenue Georges Lemaître à Charleroi (Gosselies), il est proposé au Conseil de désigner :

- M. Christian LECLERCQ (P.S.-L.B.)
  - M. Christian HOLLEMAERT (P.S.-L.B.)
  - Mme Isabelle MARQUETTE (P.S.-L.B.)
  - M. Fredy DOUILLET (P.S.-L.B.)
  - M. Jacques NUTTE (C.D.H.)
- en qualité de représentants de la commune à la réunion susdite.

b. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

Attendu que l'assemblée générale susdite aura à se prononcer sur les points suivants, en séance ordinaire, le Conseil est invité à approuver ceux-ci :

- 1<sup>er</sup> point – Affiliations / Administrateurs
- 3<sup>e</sup> point – Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31.12.2011
- 4<sup>e</sup> point – Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration et du Collège des Contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2011
- 5<sup>e</sup> point – Participation d'IGRETEC à la création d'une Ressourcerie
- 6<sup>e</sup> point – Participation d'IGRETEC à la création d'une SCRL de Coworking
- 7<sup>e</sup> point – In House – Tarification

11. Arrêtés du Bourgmestre

Le Conseil ratifie les arrêtés pris par le M. le Bourgmestre en date du :

- 11 mai 2012, qui régleme la circulation et le stationnement durant les travaux de raccordement à l'égout à l'habitation sise boulevard Léopold III n°6 à Estaimpuis. Du 21 au 25 mai 2012, la circulation y sera fortement perturbée et limitée à 30 km/h et le stationnement interdit côté des travaux. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier;
- 15 mai 2012, interdisant le 16 juin 2012 de 8 à 13 h, le stationnement sur le parking du complexe sportif de Néchin en raison de l'installation de terrains de pétanque et de jeu de boules dans le cadre du jumelage sportif avec la commune d'Isières;
- 21 mai 2012, qui régleme, du 25 mai 2012 à 7 h jusqu'au 29 mai 2012 inclus à 20 h, le placement d'un conteneur conforme à l'A.M. du 7 mai 2000 face à l'immeuble situé rue des Combattants 7 à Néchin. La signalisation requise conforme au règlement général sur la police de la circulation routière est placée de façon réglementaire, aux endroits adéquats, par les soins et aux frais du requérant;
- 21 mai 2012, réglementant, du 25 mai 2012 à 7 h jusqu'au 29 mai 2012 inclus à 20 h, le placement d'un conteneur conforme à l'A.M. du 7 mai 2000 face à l'immeuble situé rue de Warcoing 76 à Saint-Léger. La signalisation requise conforme au règlement général sur la police de la circulation routière est placée de façon réglementaire, aux endroits adéquats, par les soins et aux frais du requérant;
- 23 mai 2012, qui régleme la circulation et le stationnement durant le renouvellement des installation d'eau à la rue de Warlengrie à Estaimpuis. A partir du 4 juin 2012 et ce pour une durée de 40 jours ouvrables, la circulation y sera perturbée et limitée à 30 km/h et le stationnement interdit côté travaux. Cet endroit sera signalé par des barrières Nadar, des signaux routiers, des feux tricolores, des lampes clignotantes et des déviations éventuelles posés et enlevés par les entrepreneurs de travaux dès la fin du chantier.

## H U I S C L O S

12. Personnel enseignant – mise en disponibilité
13. Personnel enseignant – prestations réduites
14. Personnel enseignant – ratification délibérations du Collège

Bonne séance !

Daniel SENESAEL  
Député – Bourgmestre